

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la COMMUNE de COMBRIMONT**  
**Séance ordinaire du 22 MARS 2026**

---

Nombre de Membres		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
Date de la Convocation		
<b>16/03/2026</b>		

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux MARS à DIX heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARCHAL Jacques doyen de l'assemblée

	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	PROCURATION A
MEYER BRUNO	X			
DONATI CAROLINE	X			
MARCHAL JACQUES	X			
LHOMME ANAÏS	X			
HERTER SEBASTIEN	X			
AUBRY CORALINE	X			
PECHEUR MIKAËL	X			
CHRISTEN ISABELLE	X			
MICHEL FRANCOIS	X			
PETITDIDIER MARTINE	X			
VINCENT PHILIPPE	X			

Secrétaire : DONATI CAROLINE

---

**ORDRE DU JOUR**

INSTALLATION DU CONSEIL ELU LE 15/03/2026

01/2026/01/5.1 ELECTION DU MAIRE

01/2026/02/5.2 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT

01/2026/03/5.1 ELECTION DU OU DES ADJOINTS

LECTURE DE LA CHARTE

01/2026/04/5.2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la COMMUNE de COMBRIMONT**

**Séance ordinaire du 22 MARS 2026**

---

**Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
**Fonctionnement des assemblées**  
**Installation du Conseil Municipal élu le 15/03/2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux MARS à dix heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, proclamés élus par le Bureau Electoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code des Collectivités Territoriales

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : MEYER Bruno-DONATI Caroline-MARCHAL Jacques-LHOMME Anaïs-HERTER Sébastien-AUBRY Coraline- PECHEUR Mickaël-CHRISTEN Isabelle-MICHEL François- PETITDIDIER Martine-VINCENT Philippe

Monsieur MARCHAL Jacques, le plus âgé des membres du Conseil, a pris la présidence

La séance a été ouverte et après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'Election et a déclaré installés :

MEYER Bruno-DONATI Caroline-MARCHAL Jacques-LHOMME Anaïs-HERTER Sébastien-AUBRY Coraline- PECHEUR Mickaël-CHRISTEN Isabelle-MICHEL François- PETITDIDIER Martine-VINCENT Philippe, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Conformément à l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil a choisi pour Secrétaire Madame DONATI Caroline

**Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
**Election de l'exécutif**  
**Election du Maire**

01/2026/01/5.1

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

APRES avoir donné lecture des articles L 2122-4, L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES avoir fait un appel de candidature

A invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du C.G.C.T.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la COMMUNE de COMBRIMONT**

**Séance ordinaire du 22 MARS 2026**

---

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

MEYER Bruno a obtenu : 11 voix

MEYER Bruno ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

**Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
**Fonctionnement des assemblées**  
**Fixation du nombre de poste d'Adjoints**

01/2026/02/5.2

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'Adjoint relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil détermine librement le nombre de postes d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 3 adjoints.

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le CONSEIL MUNICIPAL,  
par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**DECIDE** la création de 1 Poste d'Adjoint

**Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
**Election de l'exécutif**  
**Election de l'Adjoint**

01/2026/03/5.1

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du C.G.C.T., l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que pour celle du maire,

Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint.

APRES un appel de candidature

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la COMMUNE de COMBRIMONT**  
**Séance ordinaire du 22 MARS 2026**

---

↳ Monsieur le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection du Premier Adjoint  
Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

MARCHAL Jacques a obtenu : 11 voix

MARCHAL Jacques ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

**Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
**Charte de l'élu local**

Lecture de la charte de l'élu local

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**  
**du 11 DECEMBRE 2025**

01/2026/04/5.2

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de la Commune de Combrimont en date du **11 DECEMBRE 2025** doit être adopté.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu du Conseil municipal du **11 DECEMBRE 2025**.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ADOPTE** le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du **11 DECEMBRE 2025**.